

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

Article 5.6 ORGANISATION SCOLAIRE

- 1. École primaire Île-des-Sœurs, École Saint-Clément Est, École Très-Saint-Sacrement, Nouvelle école primaire LaSalle – Ouverture de point de service de maternelle 4 ans – Adoption pour consultation**



Résolution CA2627-10-...

École primaire Île-des-Sœurs, École Saint-Clément Est, École Très-Saint-Sacrement, Nouvelle école primaire LaSalle – Ouverture de point de service de maternelle 4 ans – Adoption pour consultation

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution du conseil d'établissement de l'école primaire Île-des-Sœurs
- C) Résolution du conseil d'établissement de l'école Saint-Clément Est
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école Très-Saint-Sacrement

ATTENDU QUE l'article 37.2 de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE l'article 193 (5) de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le Comité de parents doit être consulté sur la répartition des services éducatifs des écoles;

ATTENDU QUE l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants;

ATTENDU QUE des écoles du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys ont l'espace suffisant pour accueillir les élèves de leur territoire d'appartenance, maintenir les points de service actuels et ouvrir des points de service de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE les écoles sélectionnées sont l'école primaire Île-des-Sœurs, l'école Saint-Clément Est, l'école Très-Saint-Sacrement et la Nouvelle école primaire LaSalle;

ATTENDU QUE ces ouvertures de point de service doivent faire l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles sélectionnées, du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les conseils d'établissement des écoles primaire Île-des-Sœurs, Saint-Clément Est et Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

IL EST RÉSOLU À _____ :

D'adopter pour consultation auprès du conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle, du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal, le projet d'ouverture de



point de service de maternelle 4 ans, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De fixer la période de consultation du 14 octobre au 13 novembre 2026;

De recevoir les avis et les recommandations à la séance du Conseil d'administration du mois de décembre 2026.





SOMMAIRE

Unité administrative :	516 – Organisation scolaire
Responsable du dossier :	Nathalie Provost, directrice du Service de l'organisation scolaire
Collaborateur :	-
Titre :	École primaire Ile-des-Sœurs, École Saint-Clément Est, École Très-Saint-Sacrement, Nouvelle école primaire LaSalle, — Ouverture de point de service de maternelle 4 ans — Adoption pour consultation

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

En 2013, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis en place des conditions permettant le déploiement progressif pour la création de classes de maternelle 4 ans au Québec. Les enfants vivant en milieu défavorisé étaient alors priorités quant à l'accessibilité à ce service.

En 2018, le MÉES a émis l'intention d'offrir la scolarisation à tous les enfants de 4 ans qui le souhaiteraient dès la rentrée scolaire 2025-2026, soit l'entrée en vigueur prévue du décret d'universalité du service de la maternelle 4 ans.

Depuis 2019, le MÉES (aujourd'hui le MEQ) émet des objectifs quant au nombre de groupes à ouvrir dans chaque centre de services scolaire.

Dès la rentrée 2020, l'admissibilité s'est élargie à tous les enfants de 4 ans tout en permettant la mise en place de critères d'inscription pouvant être appliqués dans les secteurs où l'offre ne suffirait pas à répondre à toutes les demandes.

Annuellement le CSSMB peut soumettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) la disponibilité des écoles où des espaces sont disponibles et propices à l'ouverture d'un point de service pour des élèves de maternelle 4 ans.

Actuellement, selon l'outil du MEQ permettant de calculer le taux de couverture des services de garde éducatifs à l'enfance, la situation sur l'ensemble du territoire du CSSMB est équilibrée.

Consultation :

Avant de poursuivre les démarches, il importe de consulter les membres du Conseil d'établissement de chaque école quant à l'ouverture d'un point de service de maternelle 4 ans au sein de leur école.

Par la suite, le MEQ confirmera l'ouverture ou non du point de service en fonction du financement disponible.

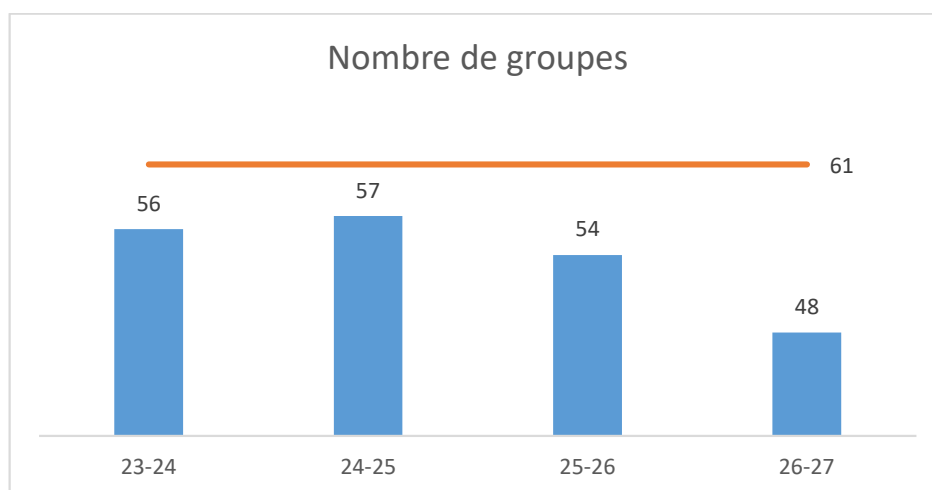
A

Analyse des secteurs :

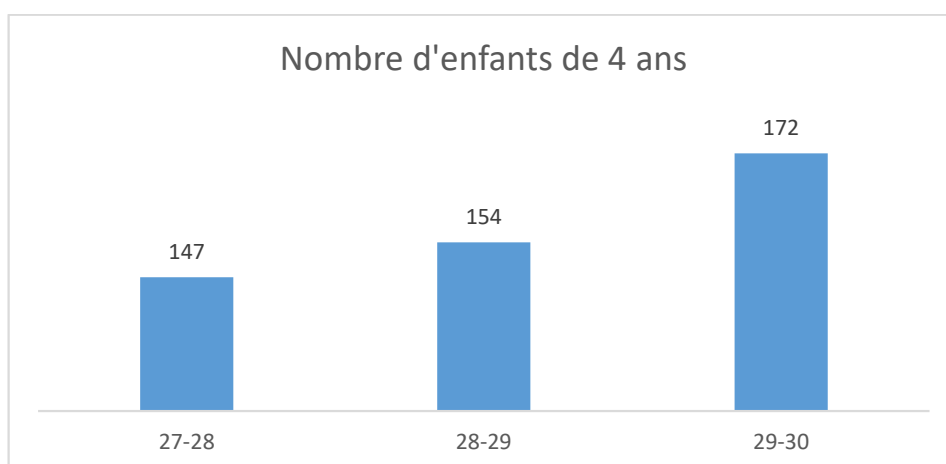
À chaque année, le MEQ, suite aux données recueillies par le ministère de la Santé et des Services sociaux, calcule la clientèle à venir pour chaque secteur. Ainsi, les centres de services scolaires sont à même de prévoir et de mettre en place les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de leurs futurs élèves.

École primaire Île-des-Soeurs

Les prévisions du MEQ montrent que l'école Île-des-Soeurs a l'espace suffisant pour accueillir un point de service de maternelle 4 ans et poursuivre sa mission de desservir les élèves résidant sur son territoire d'appartenance pour les prochaines années. La capacité totale des écoles de ce territoire étant de 61 groupes.



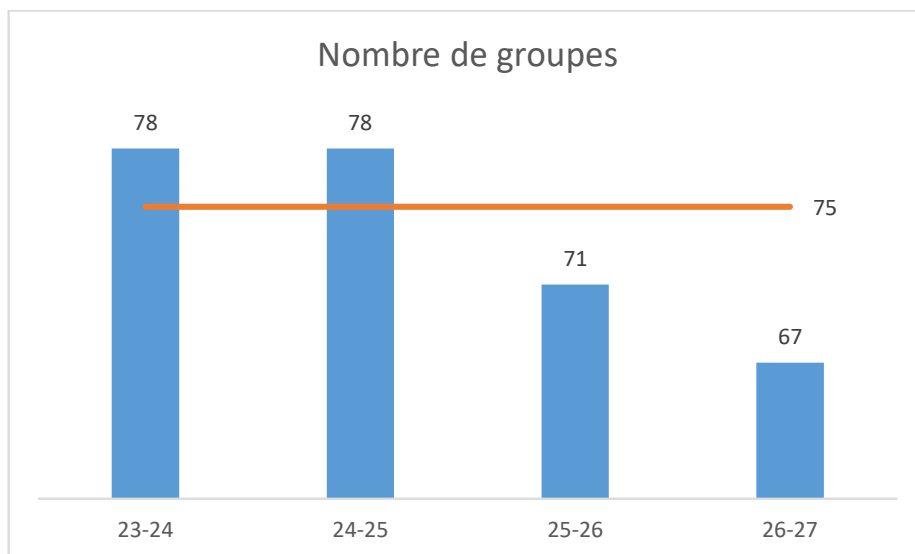
Selon les données disponibles, on peut constater qu'un nombre significatif d'enfants de 0 à 4 ans résident sur le territoire. Ce qui nous permet de croire que l'offre de point de service de maternelle 4 ans pourrait répondre aux besoins de la population tout en maintenant les points de service actuels soit l'accueil et des classes pour élèves à besoins particuliers.



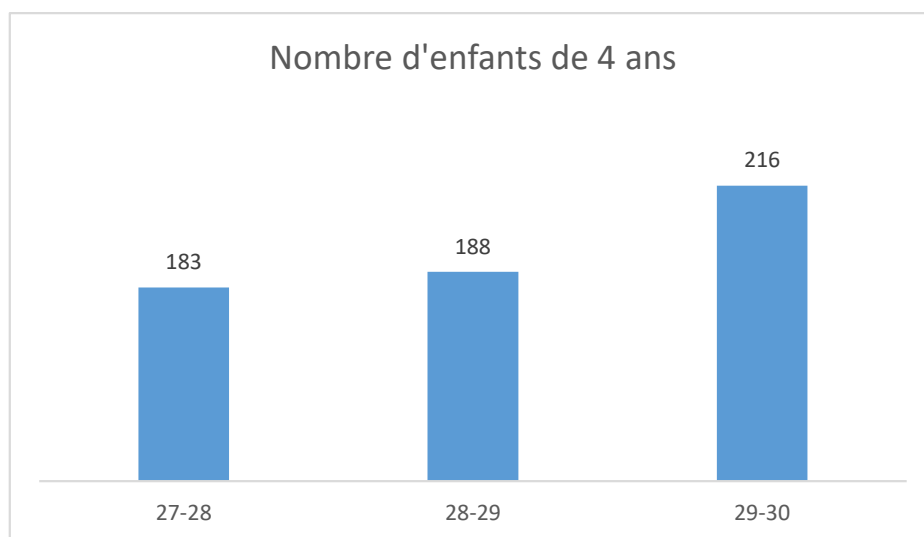
Aucune augmentation significative du nombre d'élève n'est anticipée par le MEQ sur le territoire de L'Île-des-Sœurs.

École Saint-Clément Est

Les prévisions du MEQ montrent que le territoire Mont-Royal a l'espace suffisant pour accueillir un point de service de maternelle 4 ans. La capacité totale des écoles de ce territoire étant de 75 groupes.



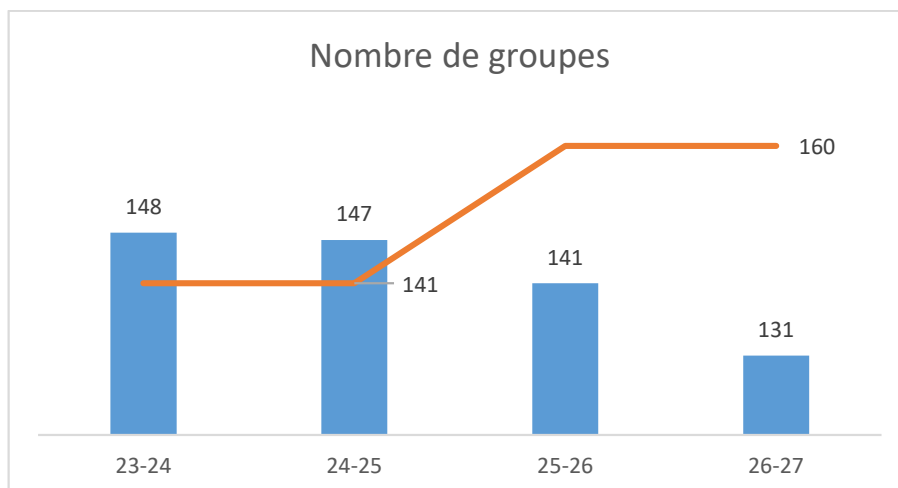
Selon les données disponibles, on peut constater qu'un nombre significatif d'enfants de 0 à 4 ans résident sur le territoire.



Aucune augmentation significative du nombre d'élève n'est anticipée par le MEQ sur le territoire de Mont-Royal.

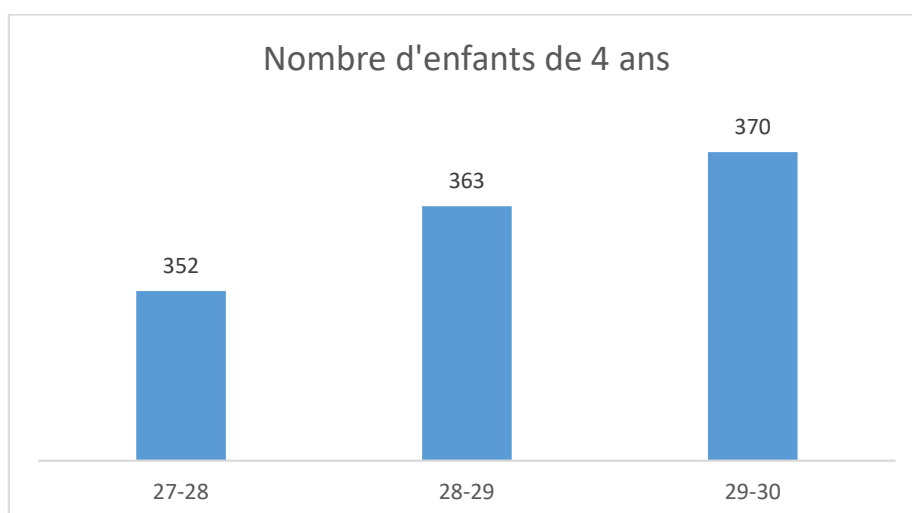
École Très-Saint-Sacrement

Les prévisions du MEQ montrent que le territoire de Lachine a l'espace suffisant pour accueillir un point de service de maternelle 4 ans et poursuivre sa mission de desservir les élèves résidant sur son territoire d'appartenance pour les prochaines années. La capacité totale des écoles de ce territoire étant de 160 groupes ce qui inclut la capacité de la Nouvelle école primaire Lachine qui est présentement utilisée par un Centre de la Petite Enfance pour l'année scolaire 2026-2027.



Selon les données disponibles, on peut constater qu'un nombre significatif d'enfants de 0 à 4 ans résident sur le territoire. Ce qui nous permet de croire que l'offre de point de service de maternelle 4 ans pourrait répondre aux besoins de la population tout en maintenant les points de service actuels soit l'accueil et des classes pour élèves à besoins particuliers. Dans le territoire de Lachine, on retrouve déjà 3 classes de maternelle 4 ans (deux à Jardin-des-Saints-Anges et une à Paul-Jarry) qui sont remplies à pleine capacité.

Selon les données de 2026-2027, 10 élèves provenant du territoire de Très-Saint-Sacrement fréquentent un point de service de maternelle 4 ans.

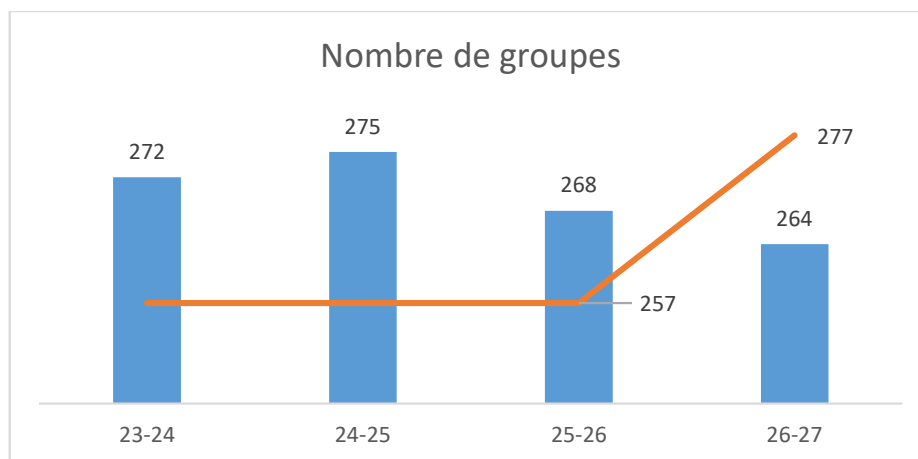


Aucune augmentation significative du nombre d'élève n'est anticipée par le MEQ sur le territoire de Lachine.

Nouvelle école primaire LaSalle

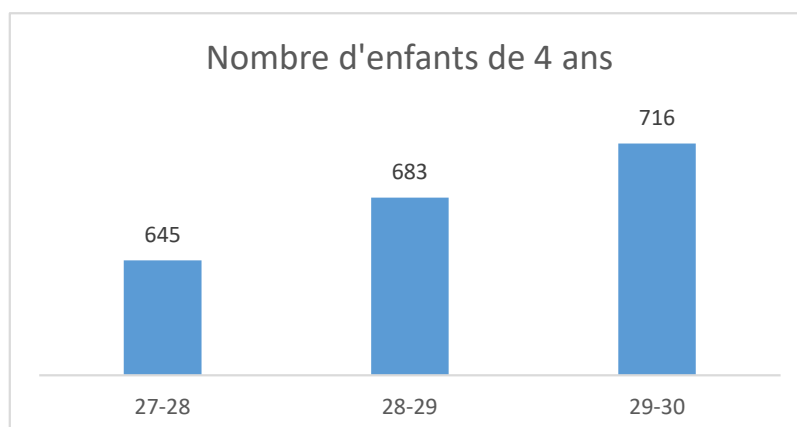
La Nouvelle école primaire LaSalle accueille les élèves de son propre territoire depuis la rentrée 2026. Tel que prévu, sa capacité maximale ne sera atteinte que dans plusieurs années, ceci afin de permettre aux familles qui déménageront à proximité, suite à la construction de nouvelles résidences d'accéder à leur école de quartier.

Ceci a pour conséquence d'offrir l'espace nécessaire à l'ouverture d'un point de service de maternelle 4 ans tout en desservant les élèves résidant sur son territoire d'appartenance pour les prochaines années. La capacité totale des écoles de ce territoire est de 277 groupes



Selon les données disponibles, on peut constater qu'un nombre significatif d'enfants de 0 à 4 ans résident sur le territoire. Ce qui nous permet de croire que l'offre de point de service de maternelle 4 ans pourrait répondre aux besoins de la population tout en maintenant les points de service actuels soit les classes pour élèves à besoins particuliers. Dans le territoire de LaSalle, on retrouve déjà 4 classes de maternelle 4 ans (une à l'Orée du Parc, deux à Du Grand-Héron et une à Henri-Forest) qui sont remplies à pleine capacité.

Deux élèves provenant du territoire de la Nouvelle école primaire LaSalle sont actuellement en choix d'école en maternelle 4 ans. La création du point de service à cette école permettrait une accessibilité à un service qui n'est pas disponible à proximité de cette école.



Aucune augmentation significative du nombre d'élève n'est anticipée par le MEQ sur le territoire de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S):

Une mesure financière a été mise en place par le MEQ afin de permettre l'aménagement des locaux destinés à ces nouveaux groupes. Des demandes en ce sens seront déposées par le service de l'organisation scolaire en collaboration avec le service des ressources matérielles et le service des affaires juridiques et corporatives.

RECOMMANDATION:

Les conseils d'établissement des écoles primaire Île-des-Sœurs, Saint-Clément Est et Très-Saint-Sacrement ont manifesté leur intérêt à accueillir un point de service de maternelle 4 ans.

Le conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle tiendra une rencontre le 14 octobre prochain afin de discuter de cette proposition.

Le service de l'Organisation scolaire recommande l'adoption pour consultation de l'ouverture de points de service de maternelle 4 ans dans les écoles Île-des-Sœurs, Saint-Clément Est, Très-Saint-Sacrement et Nouvelle école primaire LaSalle.

Le Comité de vérification recommande l'adoption pour consultation de l'ouverture de points de service de maternelle 4 ans dans les écoles Île-des-Sœurs, Saint-Clément Est, Très-Saint-Sacrement et Nouvelle école primaire LaSalle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS :

L'article 37.2 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte qu'à la demande du centre de services scolaire et après consultation du conseil d'établissement de l'école, celui-ci dispense des services éducatifs de l'éducation préscolaire aux élèves inscrits.

L'article 193 (5) de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le Comité de parents doit être consulté sur la répartition des services éducatifs des écoles ;

L'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES :

Octobre / novembre 2026 : Consultation auprès des instances Concernées

Novembre 2026 : Réception des avis des instances consultées.

Décembre 2026 : Adoption au conseil d'administration

Envoi au MEQ de l'intention du CSSMB d'ouvrir de nouveaux points de service de maternelle 4 ans

Sur réception de la réponse du MEQ	Publication de la liste des écoles offrant les nouveaux points de service de maternelle 4 ans et inscription pour la rentrée scolaire 2027.
------------------------------------	---

Préparé par :
Nathalie Provost
Directrice
14 septembre 2026



SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Conseil d'établissement de l'école primaire Île-des-Soeurs
Séance du 29 septembre 2026

Décision 26-27 – ouverture d'une classe de maternelle 4 ans

École primaire Île-des-Soeurs - Ouverture point de service de maternelle 4 ans – Approbation

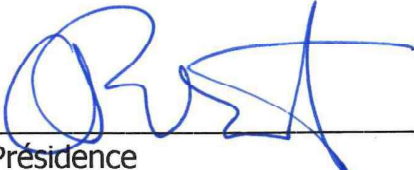
ATTENDU QUE l'article 37.2 de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

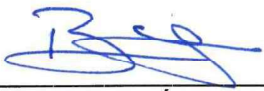
ATTENDU QUE l'école primaire Île-des-Soeurs dispose de l'espace nécessaire pour accueillir l'ouverture d'un point de service maternelle 4 ans pour la rentrée 2027-2028;

ATTENDU la recommandation du service de l'Organisation scolaire ;

ATTENDU QUE, le 13 octobre 2026, le Conseil d'administration a adopté la proposition de consultation d'une ouverture de groupes de maternelle 4 ans à l'école primaire Île-des-Soeurs en prévision de la rentrée scolaire 2027-2028 ;

Je, Catherine Breton, en ma qualité de présidence du Conseil d'établissement de l'école primaire Île-des-Soeurs, appuyée par Bénédicte Bonnet, approuve l'ouverture d'un point de service de maternelle 4 ans à l'école primaire Île-des-Soeurs pour la rentrée scolaire 2027-2028 suite à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec.


Présidence


Membre du CÉ



SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Conseil d'établissement de l'école Saint-Clément Est
Séance du 22 septembre 2026

Décision 26-27 - ABC

École Saint-Clément Est - Ouverture point de service de maternelle 4 ans – Approbation

ATTENDU QUE l'article 37.2 de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE l'école Saint-Clément Est dispose de l'espace nécessaire pour accueillir l'ouverture d'un point de service maternelle 4 ans pour la rentrée 2027-2028;

ATTENDU la recommandation du service de l'Organisation scolaire ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Je, Gavriel Hajj, en ma qualité de présidence du Conseil d'établissement de l'école Saint-Clément Est, appuyée par Jana Bannor, l'ouverture d'un point de service de maternelle 4 ans à l'école Saint-Clément Est pour la rentrée scolaire 2027-2028 suite à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec.


Présidence


Membre du CÉ

C



SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Conseil d'établissement de l'école Très-Saint-Sacrement
Séance 28 septembre 2026

Décision 26-27 – résolution CÉ-2627/003

École Très-Saint-Sacrement - Ouverture point de service de maternelle 4 ans – Approbation

ATTENDU QUE l'article 37.2 de la *Loi de l'instruction publique* édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

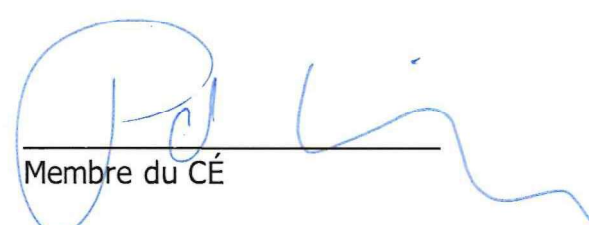
ATTENDU QUE l'école Très-Saint-Sacrement dispose de l'espace nécessaire pour accueillir l'ouverture d'un point de service maternelle 4 ans pour la rentrée 2027-2028;

ATTENDU la recommandation du service de l'Organisation scolaire ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Je, Caroline Fleury, en ma qualité de présidence du Conseil d'établissement de l'école Très-Saint-Sacrement, appuyée par la Savoie, Approuve l'ouverture d'un point de service de maternelle 4 ans à l'école Très-Saint-Sacrement pour la rentrée scolaire 2027-2028 suite à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec.


Présidence


Membre du CÉ